



DONDELANGE
KEHLEN
KEISPELT MEISPELT
NOSPELT OLM

Service : Service technique
Dossier suivi par : Chantal Brever
T. 30 91 91-505
F. 30 91 91-500
technique@kehlen.lu

AVIS AU PUBLIC

EN MATIÈRE DE COMMODO ET INCOMMODO

Il est porté à la connaissance du public que par l'arrêté portant le n° 1/23/0209 du 16 août 2023 du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable – Administration de l'environnement, à savoir

la société SA PROXIMUS LUXEMBOURG a reçu l'autorisation pour la modification d'un site radiotechnique, Site M0091 à Kehlen, lieu-dit 'Auf dem Gefeen', numéro cadastral 1422/6216, section A de Kehlen, LUREF 71465, 82070.

Conformément à l'article 16, de la loi modifiée du 10 juin 1999 un recours contre l'arrêté d'autorisation susmentionné est ouvert à tous les intéressés devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté, sous peine de déchéance, dans le délai de quarante jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision. L'appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou au tableau du tribunal d'arrondissement à Diekirch.

Kehlen, le 25 août 2023

L'Echevin délégué,
Romain Kockelmann



Le Secrétaire,
Marco Haas

04/10/2023